

Tableau n° 5 : Dépenses carburants et Lubrifiants

SERVICES	DEPENSES REGULIERES	DEPENSES D'URGENCE	TOTAUX
FARDC	FC 1.020.738.927,00	FC 1.141.301.700,00	FC 2.162.040.627,00
POLICE NATIONALE	FC 645.442.771,00	-	FC 645.442.771,00
PRÉSIDENCE REPUBLIQUE	FC 169.315.799,00	FC 119.847.000,00	FC 289.162.799,00
S.T.A	FC 156.174.162,00	FC 95.534.000,00	FC 251.708.162,00
SERVICES SECUR.	FC 126.115.881,00	-	FC 126.115.881,00
AUTRES SERVICES ETAT	FC 98.902.710,00	-	FC 98.902.710,00
V/P ECOFIN	-	FC 182.549.631,00	FC 182.549.631,00
V/P PODESEC	-	FC 12.348.990,00 FC + 39.376 \$	FC 12.348.390,00 + 39.376 \$
TOTAUX	FC 2.216.690.250,00	1.551.581.321 FC + 39.376 USD	3.768.271.571,00 + 39.376 USD

3) Investigations à poursuivre

La Cour poursuivra ses investigations :

1. Auprès de la DTO :
Pour examiner les pièces qui ont donné lieu aux Ordres de Paiement Informatisés (dans les 97 dossiers physiques répertoriés)
2. Auprès des pétroliers fournisseurs identifiés :
Rapprocher les données de la DTO avec les documents des pétroliers pour :
 - a) constater l'effectivité des paiements
 - b) obtenir les preuves contradictoires des quantités des carburants et lubrifiants livrées.

OBSERVATIONS DE LA COUR

De ce qui précède, il y a lieu de retenir, au regard de l'état des paiements effectués au cours de la période allant du 1^{er} décembre 2006 au 28 février 2007 fourni par la Direction du Trésor et l'Ordonnancement, D.T.O. en sigle, que la dépense au titre des carburants et lubrifiants s'élève :

pour les commandes régulières, à 2.216.690.250,00 FC
pour les commandes spéciales, à 1.551.581.321,00 FC
+USD 39.376

TOTAL 3.768.271.571,00 FC
+ USD 39.376

Concernant les quantités livrées, l'équipe d'audit n'a pu retenir celles renseignées dans les états de liquidation fournis par la Direction de l'Intendance Générale et des Crédits Centralisés du Ministère du Budget pour la bonne raison qu'elles ne correspondent pas nécessairement à celles livrées. Ces dernières sont fonction de la structure des prix en vigueur à la date où les comptes des fournisseurs sont crédités.

Un rapport subséquent sera présenté à l'issue de l'exécution de l'ordre de mission n°030/PCC/JLU/2008 du 06 février 2008.

II.2.9 MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS/FARDC

II.9.1. Marchés fournitures

Durant la période sous examen, les FARDC ont conclu des marchés avec treize (13) firmes dont :

Sept (7) pour la fourniture des biens (GENEDIS, OMEGA, CONGOTEX, TRACTAFRIC, SCIEC, CFBC, LEDYA et SINOMATEX) ;
cinq (5) pour les affrètements d'avions (GR-AVIATION, COZA AIRWAYS, KATANA AIRWAYS, UHURU AIRLINES, HEWA BORA).

II.9.2. Marchés de fournitures des biens

Sept (7) fournisseurs ont conclu des marchés avec les FARDC. Ces marchés des biens ont porté essentiellement sur les tenues militaires, les tentes, les bottines, les galons, les médicaments et autres équipements nécessaires à l'armée.

Ces marchés sont répartis comme suit :

GENEDIS

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	96.748	77.762	18/01/07	2 ^{ème} tranche Facture (5.000 lits de campagne)	1 123 500.000,00
02	99.110	79.932	29/12/06	1/3 de la 1 ^{ère} tranche Facture OPI 77802	568 050.000,00
03	100.91 2	81.342	21/03/07	1 ^{er} acompte / médicaments	501 599 778,00
TOTAL					2.193.149.778,00

OMEGA

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	92.780	77.617	08/01/07	2 ^{ème} tranche Facture – Equipements militaires	1.087.560.000,00
02	93.132	75.275	12/12/06	Différence de change / Let. 1646/06/MDNDAC	82.589.112,00
03	86.553	79.919	27/12/06	2 ^{ème} tranche / 200.000 tenues militaires et tentes	585.258.000,00
TOTAL					1.755.407.112,00

CONGO TEX

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	96.572	77.563	03/01/07	40.008 tenues militaires	483.383.986,00

TRACTAFRIC

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	80.755	77.344	03/01/07	12 jeeps Mitsubishi	161.460.000,00

SCIEC

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	95.338	77.127	22/12/06	Factures 058 et 059/06 du 22/05/06 / Equip. Milit.	200.266.543,00

CFBC

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	95.044	77.125	22/12/06	Différence de prix S/Commande des tentes militaires	1.292.500.000,00




SINOMATEX

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	96 705	77 670	09/01/07	Factures 8321 et 8392 / Achat galons	240 254 961.00

OBSERVATIONS DE LA COUR

Les irrégularités suivantes ont été constatées :

- Tous les marchés conclus par les FARDC au cours de la période sous examen l'ont été de gré à gré.
- Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens combattants prenaient seul les Décisions de Non recours à l'Adjudication, même pour des biens ordinaires, anodins, ne requérant aucune urgence pour justifier ces décisions, mais dépassant par contre le seuil autorisé pour le gré à gré.
- Des firmes qui ont traité avec l'Armée, hormis les grandes comme CONGO TEX et TRACTAFRIC commencent à peine à être identifiées par la Cour qui devra poursuivre ses investigations en vue de faire la lumière sur la gestion des marchés ainsi conclus.

II.2.10 MINISTERE DE L'INTERIEUR / POLICE NATIONALE CONGOLAISE

Les paiements effectivement libérés en faveur de la Police Nationale Congolaise pendant la période considérée ne représentent pas FC. 3.885.843.134, mais FC. 1.123.076.724, soit FC. 374.358.908 fois 3 mois de frais de fonctionnement auxquels il faut ajouter FC. 938.000.000 de Fonds d'intégration et FC. 852.474.729 payés directement aux fournisseurs par le Trésor.

L'éclatement du budget de la Police Nationale congolaise en des rubriques telles que présentées dans le tableau lui communiqué par la Cour des comptes, n'était pas l'œuvre de la Police, mais des agents du Ministère du budget qui l'avaient opéré dans le but de faciliter l'acceptation de la demande des crédits par la Chaîne de la Dépense.

C'est ce qui fait qu'au bout du compte, les paiements effectués en faveur de la Police Nationale congolaise pendant la période concernée par l'audit se réduit à 22 dossiers dont 20 sur les subsides de fonctionnement et 2 sur les fonds d'intégration.

1) Des subsides de fonctionnement

Les éléments fournis par les responsables des Finances de la Police ont permis de confirmer dans une certaine mesure, l'effectivité des paiements opérés en faveur de la Police, directement ou indirectement.

En reconstituant toutes les données, nous obtenons les situations suivantes :




- Subsidés directs diminués des fonds secrets de recherche non concernés par l'audit :	FC. 1.001.581.335
- Fonds d'intégration de la Police :	FC. 938.000.000
- Frais consentis en faveur de la Police, mais directement payés aux fournisseurs	FC. 852.474.729.

D'où la dépense totale effectivement consentie en faveur de la Police pour la période considérée et dont les crédits peuvent être retracés avec certitude est de FC. 2.792.056.064.

Par rapport au total des 56 opérations qui constituent le tableau des paiements renseignés par le Trésor, il se dégage donc une différence de FC. 1.093.787.070 dont on ne retrouve aucune trace dans la comptabilité de la Police et que l'on peut considérer comme sans contre-partie dans les services faits. Dans cette rubrique, se trouve la dépense ayant trait à l'OPI n° 75 257 relatif à la manifestation de prestation de serment du Président de la République.

Concernant la justification de ces subsides directs et indirects :

- a) **Sur les subsides directs**, la Police ne fait état d'aucun marché, les fonds reçus étant dérisoires par rapport à ses besoins. D'autre part, le comptable ne peut en justifier l'utilisation que par des fiches de répartition ou des ordres de transfert signés par lui et son chef direct, car en retour, il ne reçoit aucune pièce justificative des bénéficiaires, tous commandants des grandes structures, plus gradés que les responsables centraux des services des Finances de la Police.
- b) **Sur les interventions indirectes**, le comptable de la Police dispose des pièces justificatives (factures, bon de livraison dans les domaines dont les besoins avaient été au préalable exprimés et évalués au niveau de ses services (vivres de fin d'année, etc).
Par contre, il ne dispose d'aucun document justificatif pour des commandes initiées et payées directement aux fournisseurs par le Trésor, sans que la Police n'ait été associée à leur mise en route (ex : les dépenses de carburant).

2) Fonds d'intégration

Comme déjà signalé ci-dessus, le comptable de la Police a déclaré qu'il n'était que gardien de ces fonds dont la gestion incombait à une commission interministérielle instituée par arrêté du Ministre de l'Intérieur.

Pour autant que la Commission avait ordonné certaines dépenses au niveau du bureau du comptable, ce dernier reconnaît avoir débloqué USD 1.368.560 dont les paiements ont contribué plus ou moins directement à la réalisation de la mission dévolue à ces fonds. Le comptable en a fourni les justifications au moyen des factures, bons de livraison, etc.

Quant aux dépenses effectuées au niveau du Cabinet du Ministre de l'Intérieur son représentant a présenté à la mission d'audit une facture d'affrètement d'un aéronef USD 120.000, une liste des bénéficiaires des frais de mission (46) USD 35.000, une liste des membres de la commission, bénéficiaires des primes USD 100.000 (12 personnes dont 4 non identifiées), une facture de fournitures de bureau pour la commission USD 11.490 et un rapport sur la dépense de sécurité USD 293.000, soit au total USD 559.490.

Des justificatifs donnés dans le cadre de la gestion de ces fonds, la mission d'audit a constaté :

- 1° Le total des dépenses effectuées au niveau des deux instances dépasse la hauteur des crédits constitutifs de fonds, soit USD 1.828.050 des dépenses pour USD 1.702.920 des fonds disponibles avec une différence de USD 125.130.
- 2° Tous les marchés ont été conclus de gré à gré, sans appel d'offres et sans aucune procédure de non recours à l'adjudication.
- 3° Les offres ont été faites directement par les fournisseurs au Ministre qui, par la suite, leur a passé commande à concurrence des montants convenus.
- 4° La rémunération de 12 membres de la commission a affecté $\pm 17\%$ des subsides, alors que ses 2 réunions hebdomadaires se tenaient pour l'essentiel pendant les heures normales de service pour lesquelles ces membres étaient déjà rémunérés dans le cadre de leurs fonctions respectives.
- 5° La suite du Ministre, 46 personnes, dont 15 gardes de corps apparaît trop nombreuse inopportune et inutilement budgétivore des crédits d'intégration.

Observations de la Cour

Tous les marchés de la Police Nationale Congolaise passés pendant la période considérée sont des marchés de fournitures ou de services, passés de gré à gré, sans décision de non recours à l'adjudication, le plus souvent initiés par l'autorité de tutelle et payés sans que la Police Nationale Congolaise n'en soit informée D'où la difficulté pour la Police de trouver les documents justificatifs.

1. Marchés passés sur les dépenses des subsides

- achat carburant : 15 dossiers versés dans la rubrique « Pétroliers » pour un montant de FC. 645.442.771 ;
- achat 15.000 paires de bottines pour un montant de FC. 188.344.299 – voir dossier n° 59533, OPI 79701 payé le 05/02/07
- ration fin de l'année
 - Ets LEDYA : FC. 137.138.852 – voir dossier n° 96559, OPI 77416 payé le 31/01/07
 - Ets COCIMEX : FC. 122.861.148 – voir dossier n° 96563 – OPI 77417 payé le 31/01/07
- Fonds de ménage - LEDYA : FC. 216.000.000



2. Fonds de ménage : FC. 938.000.000 ou USD 1.702.920 – voir :

- dossier n° 98583 – OPI 79494 payé le 31/01/07
- dossier n° 96549 – OPI 77412 payé le 28/12/06

II.2.11 MINISTERE DU BUDGET / GRAND HOTEL DE KINSHASA

Services : hébergement et alimentation des invités du Gouvernement.

Palements : deux paiements ont été effectués au profit de cet hôtel pour la période sous examen.

Un paiement de 355.902 USD suivant OPI n° 79412 du 29/01/2007, confirmé par un avis de crédit du 05 février 2007 de la Banque Internationale de Crédit. Un deuxième paiement de 287.137 USD, soit 153.618.295 FC suivant OPI n° 75231 du 04 décembre 2006, confirmé par l'avis de crédit du 05 décembre 2006 de la Banque Internationale de Crédit.

III.2.12 MINISTERE DES FINANCES

La Cour a examiné 3 dossiers relatifs aux marchés des Fournitures contractés par le Ministère des Finances.

Dossier n° 96757
 n° OPI 77741
 Date de transfert 13/01/07
 Date de paiement 18/01/07
 Montant : 47.817.000
 Paiement facture achat 3 voitures Mitsubishi et 1 mini-bus
 Bénéficiaire : Finances
 Fournisseur : TRACTAFRIC
 Marché de gré à gré suivant lettre de commande n° 1743/CB/MIN/Finances/CFA/LUK/2006

Dossier n° 86465
 n° OPI 77326
 Date de transfert 27/12/06
 Date de paiement 03/01/07
 Montant : 9.180.000
 Achat 1 jeep 4 x 4 de marque Toyota Cruiser PRADO GX OLDIESEL
 Pas de documents à l'appui de cette commande
 Mission à poursuivre pour confirmation




Dossier n° 96541
 n° OPI 77314
 Date de transfert 27/12/06
 Date de paiement 02/01/07
 Montant : 48.693.750
 Achat vivres des fêtes fin année
 CONGO FUTUR
 Marché de gré à gré

OBSERVATIONS DE LA COUR

De l'examen des marchés des fournitures à savoir les Dossiers n° 96757, n° 86465 et n° 96541, il ressort que ces marchés n'ont pas respecté la procédure relative à la passation des marchés de fournitures et on a recouru aux marchés de gré à gré.

II.3 MARCHES PUBLICS DE SERVICES

II.3.1 MINISTERE DE L'INTERIEUR/ EXPENOV

50 % de la facture pour frais relatifs à l'expédition des véhicules SUZUKI VITARA vers le BANDUNDU, EQUATEUR, KASAI-OCcidental, KASAI-ORIENTAL, KATANGA, NORD-KIVU, PROVINCE ORIENTALE ET SUD-KIVU.

Ainsi, le montant total du marché est de FC 74.406.430,00 ; 50 % du marché soit FC 37.203.215,00 ont déjà été payés à la date du 30/12/2006. Des compagnies de transport aérien approchées, il ressort clairement qu'il s'agit d'une surfacturation sans commune mesure.

A titre d'exemple, le transport d'une Jeep vers le BANDUNDU au prix le plus cher est de USD 3.000,00 or l'acompte de 50 % déjà payé. Les FC 3.856.213,00 représentent déjà $\pm$ USD 7.415, 79 soit plus du double du prix total de transport.

Nos recherches ne nous ont pas permis de localiser cette firme surtout au regard de la réticence inexpiquée de la D.T.O. à mettre ces dossiers à notre disposition ; la DGI que nous avons contactée en dernier ne nous a été d'aucun secours.

II.3.2 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES/AVIALIS

La société AVIALIS a perçu en deux temps la totalité de sa facture soit FC. 492.090.252,00 pour entretien véhicule (jeeps don chinois).

La Cour poursuivra ses investigations pour localiser cette société.

II.3.3 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

Paielements des loyers complexes scolaires et autres

Constat

Trois paiements totalisant FC. 127.822.590 avaient été répertoriés et pour lesquels deux seulement d'une valeur globale de FC. 74.945.790 ont pu être reconnus à l'EPSP comme étant des paiements des loyers.

Le troisième paiement ne portant pas de nom de bénéficiaire et indiquant seulement de façon lapidaire qu'il s'agissait d'un « *Paielement loyer complexe scolaire contracté par l'EPSP* » (Montant FC. 52.876.800) n'a pu être attribué à un bénéficiaire quelconque désigné.

Examen des contrats fournis présentés

La Cour a examiné deux contrats. Le premier concerne la location de deux écoles Kindu I et Kindu II et date du 06/08/1993. Le loyer mensuel a été fixé à USD 4.500. Aucune clause n'indique les lieux où sont situés les deux écoles.

Le deuxième contrat relatif à la location de dix appartements à l'Hôtel AIC de Bukavu, a été conclu le 28 mars 1995. Il a été renégocié le 19 août 1999, faisant passer le loyer de USD 50 à 90 par jour et par appartement. Le loyer mensuel a ainsi atteint la hauteur mensuelle de USD 2.700.

Ce contrat a été revisité le 19/08/99 pour un changement de la hauteur mensuelle du loyer. Au départ, l'appartement dudit hôtel se louait au taux journalier de 50 USD suivant l'article 13 dudit contrat. C'est un taux très élevé de location d'une maison dans cette ville et à cette époque là.

L'avenant du 19/08/99 ramène le niveau mensuel, pour les 10 appartements, à 27.000 USD ou un taux journalier par appartement loué de USD 90. Ce qui équivaldrait à un taux mensuel de location d'une bonne maison dans le centre ville de Bukavu. Aucun rapport d'expertise n'existe non puls pour confirmer le coût exact d'un appartement de cet Hôtel dont l'emplacement n'est pas précisé dans le contrat.

La Cour poursuivra les investigations pour localiser l'Hôtel et apprécier les clauses de ces contrats.

II.3.4 MINISTERE DE LA SANTE

01) Hôpital Général de Kinshasa OPI 77.621

* Paiement facture n° 700/70/DF/HGK/2005/H.G.K FC. 5.717.025

02) Clinique KINOISE/OPI 75.382

* Remboursement créances factures/soins médicaux FC. 114.652.965

03) Hôpital de référence de N'djili OPI 101.098

* Acquisition médicaments & Intrans de Labo FC. 161.806.380

* Acquisition médicaments & Intrans de Labo FC. 161.806.380

OBSERVATIONS DE LA COUR

La Cour poursuivra ses investigations pour :

- vérifier dans la comptabilité de l'Hôpital Général de Kinshasa, si les FC. 5.517.025 (Francs congolais cinq millions cinq cent dix-sept mille vingt-cinq) ont été effectivement encaissés au profit de l'Hôpital ;
- vérifier à la clinique Kinoise si les bénéficiaires ont réellement été payés ;
- vérifier si les fonds débloqués ont été utilisés à l'achat des médicaments et intrants de labo pour le démarrage de l'Hôpital de Référence de N'Djili

II.3.5 MINISTERE DE LA DEFENSE / FARDC

Les marchés de services au niveau des FARDC concernaient essentiellement les affrètements d'avions auprès de cinq sociétés :

1. GR-AVIATION

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	98.486	79.484	31/01/07	Affrètement avions	77.092.500,00

2. COZA AIRWAYS

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	84.067	77.700	11/01/07	Affrètement avions	10.298.634,00

3. KATANA AIRWAYS

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	96.759	79.177	26/01/07	1 ^{er} acompte sur différentes factures	222.320.163,00

1

1

4. UHURU AIRLINES

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	81.366	79.927	27/12/06	Transport matériels	49.974.771.00

5. SOCIETE INCONNUE

N°	Dos.	OPI	Date PYT	Libellé	Montant
01	92.760	75.212	30/11/06	Affrètement avions	161.904.375.00

- Certaines sociétés aériennes comme COZA AIRWAYS ont fermé. Ceci rendra difficile la suite des investigations de la Cour.

6. HOTEL BONDO – KIKWIT / FARDC

Services : hébergement des militaires « FARDC ».

Paiements : un paiement de 94.900 USD, soit 50.463.845 FC a été effectué sur un total de 213.100 USD à payer à cet hôtel.

7. HEWA BORA

Dossier n° 88311

Libelle : Paiement factures de la Société Aérienne HEWA BORA AIRWAYS

Montant : 326.629.995 FC ou 634.233 USD

Constat : L'O.P.I. n° 77255 du 26 décembre d'un montant de 634.233 USD a été émis par la Direction du Trésor et Ordonnancement en règlement des factures de la Société Aérienne HEWA BORA AIRWAYS sur une période qui va du 27 décembre 2004 au 29 juin 2006. Il s'agit en fait d'un ensemble de 24 factures dont l'objet est l'affrètement des avions BOEING 9 Q – CHK par l'Armée et la maintenance par HEWA BORA AIRWAYS de l'avion DC8-55 de FARDC immatriculé 9Q-CAQ, comme signalé ci-après :

Tableau n° 6 : Maintenance

Type	Montant	Période
DC8-55	14.594 USD	Mois de janvier 2006
DC8-55	2.860 USD	Mois de février 2006
TOTAL	17.454 USD	

Il sied de noter que ces relations d'affaires entre les FARDC et la Société HEWA BORA AIRWAYS ne reposent pas sur un document juridique de type Contrat, Convention ou Protocole. Les services rendus trouveraient leur justification dans le fait que cette société disposerait des avions répondant aux normes et exigences de sécurité recommandées par la navigation aérienne. Il s'agit donc d'un marché de gré à gré qui est à la base des prestations de la Société Aérienne HEWA BORA AIRWAYS.

II.3.6 MINISTERE DES FINANCES

Au Ministère des Finances, la Cour a obtenu et examiné un seul dossier sous la rubrique Marché des Services.

Dossier n° 98612 – OPI n° 79642

Païement 1^{er} acompte 50 % arriérés impression permis de conduire

Montant : FC. 382.921.428

II.4 AUTRES DEPENSES

II.4.1 Parlement

1) Assemblée Nationale

La Division des Finances a produit un tableau des dépenses exécutées pendant la période pour compte de l'Assemblée Nationale.

D'après ce tableau, le **total** des dépenses de la Chambre s'est élevé à :

- FC. 2.090.867.580
- USD 1.838.568
- Euros 86.805




Tableau n° 7 : Paiements opérés par le Trésor public en faveur de l'Assemblée Nationale

N°	Date	OPI	Intitulé	Montant en USD	Montant en DCF	Observations
1	18/12/2006		Frais de fonctionnement décembre 2006	16.923		
2	08/12/2006		Complément des émoluments / Octobre 2006		150.887.000	
3	08/12/2006		Emoluments Députés / Novembre 2006		195.349.000	
4	08/12/2006		Indemnités membres du Bureau / Novembre 2006		10.118.500	
5	13/12/2006		Rémunération Cabinet politique / Novembre 2006		4.532.593	
6	14/12/2006		Fonds spécial d'intervention / Cabinet Politique / Novembre 2006		21.911.186	
7	14/12/2006		Frais de fonctionnement / Novembre 2006		40.000.000	
8	15/12/2006		Rémunérations des administratifs / Novembre 2006		24.230.000	
9	18/12/2006		Frais de subsistance / Novembre 2006		1.486.000	
10	26/12/2006		Complément des émoluments Députés / Décembre 2006		150.887.000	
11	29/12/2006		Rémunérations des administratifs / Décembre 2006		24.230.000	
12	02/01/2007	77420	Mise à disposition des fonds / Session extraordinaire / septembre 2006		190.300.000	
13	08/01/2007	77428	Arriérés prime administration, Bureau d'Etudes, Polyclinique/ mai et juin ACL-PT		24.165.000	
14	08/01/2007		Mise à disposition des fonds		34.831.791	
15	09/01/2007		Mise à disposition des fonds / Frais d'impression, reproduction pour la tenue de la Session extraord.		4.195.250	
16	22/01/2007	77465	Rémunération pour 25 députés/Emoluments députés novembre 2006		10.325.000	
17	25/01/2007	77592	Frais d'installation des députés (539.267.640 FC au taux de 542 FC = 1 USD	994.959		
18	26/01/2007		Mise à disposition des fonds (397.629.086 FC)	733.633		
19	02/02/2007	79273/ 79274	Frais d'achat cartes et carburant		6.406.300	
20	05/02/2007	79190	Complément/Emoluments députés / janvier 2007		159.181.000	
21	05/02/2007	79455	Rémunération membres du Bureau/janvier 2007		8.673.000	
22	05/02/2007	77854	Rémunérations Cabinets politiques/janvier 2007		4.532.593	
23	05/02/2007	79478	Prime administration, Bureau d'Etudes, Polyclinique et Prestataires extérieurs / janvier 2007		24.230.000	
24	05/02/2007	79286	Acompte Frais de fonctionnement / janvier 2007		40.000.000	
25	07/02/2007	79736	Fonds spécial d'intervention : janvier 2007		21.911.186	
26	07/02/2007		Prime policiers et gardes rapprochées Palais du Peuple / Décembre 2006		1.486.000	



Tableau n° 8 : Paiements opérés par le Trésor Public en faveur de l'Assemblée Nationale

N° Dos.	Intitulé	Montant en CDF	Montant en USD	Montant en Euros	OPI
93314	Mission à l'extérieur en faveur de M. BAHATI LUKWERO		3.616		77811 et 77812
96568	Frais d'installation en faveur des Membres de l'Assemblée Nationale	539.267.640			77592
96557	FSI de 25 Députés	7.975.000			77466
96556	REM de 25 Députés	10.325.000			77465
96710	MAD relative à la cérémonie d'installation officielle du Bureau définitif de l'Assemblée Nationale	5.339.180			77673
96710	MAD relative à la cérémonie d'installation officielle du Bureau définitif de l'Assemblée Nationale	10.169.866			77672
96710	MAD relative à la cérémonie d'installation officielle du Bureau définitif de l'Assemblée Nationale	19.322.745			77671
98590	MAD suivant lettre NRDC/AN/CP/VK/TD/012/07	39.770.000			79943
98802	Complément FF en faveur de l'Assemblée Nationale	60.000.000			79728
98607	Mission à l'extérieur en faveur de MR. LUTUNDULA		3.904		79847 et 79848
98794	Remboursement frais de mission et titres de voyage en faveur de Mr. MUNKOKO & Cie		11.052		79934
98940	MAD relative à la tenue de la session extraordinaire	244.829.550			79912
101061	Mission à l'extérieur de Mr. LUTUNDULA & Cie		11.404		81543 81544 81545
102646	MAD relative à l'organisation de la conférence des parlementaires de la région de Grands lacs à Kinshasa		80.000		82950 82951 82952
102648	Mission à l'extérieur (France) en faveur de Mr. VITAL KAMERHE & Cie			40.277	82953 82954 82955
102660	Mission à l'extérieur (Rome) en faveur de Mr. VITAL KAMERHE & Cie soldé le 01/03/2008			46.528	81403 81404
TOTAL		936.998.981 FC	USD 109.976	€ 86.805	

Observations

La Cour a relevé que le comptable public principal, code comptable 0560, a déserté son poste depuis le mois de février 2007, sans laisser de trace de sa comptabilité : ni fonds, ni livre de caisse, ni pièces justificatives.

La Cour va initier une action contre ce comptable.

2) Sénat

La Division des Finances du Sénat a produit à la mission de contrôle 39 certificats de transfert de la DTO vers la Banque Centrale, dont :

1) 10 hors période, pour un montant de FC. 158.765.879

2) 29 concernant la période :

- 2 en décembre 2006, pour FC. 29.445.200

- 7 en janvier 2007, pour FC. 134.957.993
- 20 en février 2007 pour FC. 502.369.490

Les dépenses exécutées pendant la période pour compte du Sénat totalisent FC. 666.772.683.

Les tableaux n°s 9, 10 et 11 ci-après fournissent le détail de ces dépenses par mois.

Tableau n° 9 : Dépenses exécutées pour compte du Sénat, décembre 2006 (en FC)

N° Dossier	N° OPI	Date de transfert	Libellé de la dépense	Montant
90533	77160	21/12/06	Rémunérations décembre 2006 / Secrétariat Général Sénat	23.170.000
69308	77324	27/12/06	Primes spéciales en rapport avec examen et adoption projet loi électorale	6.275.200
TOTAL				29.445.200

Source : DTO, via Division Financière du Sénat.

Tableau n° 10 : Dépenses exécutées pour compte du Sénat, janvier 2007 (en FC)

N° Dossier	N° OPI	Date de transfert	Libellé de la dépense	Montant
70235	77569	03/01/07	Primes en rapport avec Commission Paritaire A.N. / Sénat	8.812.800
96779	79186	24/01/07	Rémunérations janvier 2007 / Membres Cabinet Sénat	4.532.693
96792	79191	24/01/07	FSI mois de janvier 2007 / Sénat – Sénateurs	34.133.000
96798	79192	24/01/07	Rémunérations janvier 2007 / Sénat	44.191.000
98339	79289	25/01/07	FSI mois de janvier 2007 / Sénat	10.000.000
96846	79456	29/01/07	Rémunérations janvier 2007 / Membres Bureau Sénat	10.118.500
96280	79479	30/01/07	Prime personnel de l'Administration du Sénat	23.170.000
TOTAL				134.957.993

Source : DTO, via Division Financière Sénat.




Tableau n° 11 : Dépenses exécutées pour compte du Sénat, février 2007 (en FC)

N° Dossier	N° OPI	Date de transfert	Libellé de la dépense	Montant
98811	79850	08/02/07	Primes et indemnités non permanentes / Sénat	52 343 000
"	79851	"	Achat fournitures bureau pour Session Extraordinaire / Sénat	10 200 000
"	79852	"	Achat fournitures et outils médicaux / session extraordinaire Sénat	5 000 000
"	79853	"	Frais d'alimentation pour session extraordinaire Sénat	2 000 000
"	79854	"	Frais communications et télécommunications pour session extraordinaire Sénat	2 500 000
"	79855	"	Achat produits d'entretien pour session extraordinaire Sénat	1 568 960
"	79856	"	Achat pièces rechange et audiences pour session extraordinaire Sénat	4 356 450
"	79857	"	Frais location bus et carburant pour session extraordinaire Sénat	14 504 000
"	79858	"	FSI pour session extraordinaire Sénat	45 000 000
98813	79838	"	Primes et indemnités non permanentes accueil Sénateurs élus	18 711 380
"	79839	"	Achat fournitures de bureau d'accueil des Sénateurs élus	6 490 500
"	79840	"	Achat carburant et PR véhicules d'accueil des Sénateurs élus	8 403 800
"	79841	"	Habillement et insignes d'accueil Sénateurs élus	20 593 400
"	79842	"	Frais communications et télécommunications pour accueil Sénateurs élus	8 150 000
"	79843	"	Achat médicaments pour accueil Sénateurs élus	1 500 000
"	79844	"	Frais d'équipement et entretien bureaux Sénateurs	4 000 000
"	79845	"	Hébergement et restauration Sénateurs	128 240 000
"	79846	"	Formation et alimentation pour Sénateurs élus	4 000 000
98803	79859	09/02/07	Paiement frais d'installation pour Sénateurs	12 204 000
100809	81375	23/02/07	Rémunérations février 2007 / Sénat	44 604 000
TOTAL				502 369 490

Source : DTO, via Division financière / Sénat.

Observations de la Cour

Les documents produits attestent que le comptable public principal NTUBA BINI BINI a géré pour le seul mois de février 2007 FC. 457.765.490, payés sur MAD, dont :

- FC. 257.676.410 devraient être mis à la disposition du Cabinet du Sénat ;
- FC. 196.093.080 à celle du Secrétariat Général du Sénat ;
- FC. 44.604.000 à celle du Bureau du Sénat.




Comme à l'Assemblée Nationale, il n'existe aucune trace de cette gestion.

II.4.2 PRIMATURE

1. Résultats obtenus à la Primature

Le comptable code 0561 a présenté vingt sept (27) attestations et OPI signés par l'Ordonnateur Délégué. La Cour les a regroupés en six fiches avec observations et pièces justificatives relatives à chaque dossier (O.P.I.)

1

13

Tableau n° 12 : Paiements en faveur du Cabinet du Premier Ministre

N° Ord.	Date	N° OPI	Libellé	Montant ou recettes	Montant Justifié	Montant à Justifier	Annexe	Observations
1	9/02/07	79853	Mission officielle au profit du 1 ^{er} Ministre	16 270 000	-	16 270 000	-	Aucun document dans le dossier
2	9/02/07	79852	Fournitures de bureau au profit du Cabinet du 1 ^{er} Ministre	7 500 000	-	7 500 000	-	Aucune facture dans le dossier
3	9/02/07	79851	Frais d'alimentation au profit du Cabinet du 1 ^{er} Ministre	4 900 000	-	4 900 000	-	Aucune facture dans le dossier
4	9/02/07	79850	FSI au profit du Cabinet du 1 ^{er} Ministre	45 000 000	-	45 000 000	-	Aucun document dans le dossier
5	11/02/07	77674	MAD des fonds pour besoin du Cabinet du 1 ^{er} Ministre 30/12/06 - 30/01/07 (2 ^{ème} trimestre)	35 340 284	-	35 340 284	-	Aucun document dans le dossier
6	11/02/07	77674	MAD pour besoin de Cabinet du 1 ^{er} Ministre	35 340 284	-	35 340 284	-	Ces 2 OPI qui ont le même montant sont différents. 1 Livre de caisse 02/51852-02/51854 2 Livre de caisse 02/51852-02/51854 3 Date de caisse pas le même a) envoyé le 11/01/04 à 14000 b) envoyé le 08/01/07 à 12000 4 Date d'expiration de la 1) le 9/01/2007 à 00h00 2) Aucune modification
-			TOTAL	144.350.588	-	144.350.588	-	

Tableau n° 13 : Fonds spécial d'intervention et fonds en faveur du SGG

N° Ord.	Date	N° OPI	Libellé	Montant ou recettes	Montant Justifié	Montant à Justifier	Annexe	Observations
1	21/12/06	77129	FSI décembre 2006 en faveur du Secrétariat technique du Gouvernement	5.870.745,00	-	5.870.745,00	1/02	Pas de liste des bénéficiaires
2	21/12/06	77128	FSI décembre 2006 en faveur membres du Gouvernement (Secrétariat du Gouvernement)	3.769.737,00	-	3.769.737,00	2/02	Pas de liste des bénéficiaires
3	21/12/06	77130	FSI décembre 2006 en faveur membres des services d'appui du SGG	2.461.670,00	2.461.670,00	-	3/02	Liste des bénéficiaires ok
4	18/12/06	75409	Fonds en faveur SG fourniture de bureau octobre 2006	2.730.000,00	-	2.730.000,00	4/02	Pas des factures y afférentes
5	18/12/06	75412	Fonds en faveur SG aliment octobre 2006	455.000,00	-	455.000,00	4/02	Pas des factures y afférentes
6	18/12/06	75411	Fonds SG produits divers	455.000,00	-	455.000,00	4/02	Pas des factures y afférentes
7	18/12/06	75410	Fonds SG : livres, bibliothèque, télécommunication	455.000,00	-	455.000,00	4/02	Pas des factures y afférentes
8	18/12/06	75413	Fonds SG : Com et Télécom	455.000,00	-	455.000,00	4/02	Pas des factures y afférentes
TOTAL GENERAL				16.652.152	2.461.670,00	14.190.482,00		



Tableau n° 14 : Frais de voyage à Cuba et remboursements frais médicaux

N° Ord.	Date	N° OPI	Libellé	Montant ou recettes	Montant Justifié	Montant à Justifier	Annexe	Observations
1	21/12/06	77119	Pmt titres de voyage en faveur de Mir HERODIA et Cie	39.974 \$	39.974 \$	0,0	1/03	Liste nominative des bénéficiaires signée par les intéressés ok
2	21/12/06	77120	Participer au 80 ème anniversaire de Castro	31.376 \$	31.374 \$	0,0	1/03	Idem ok
3	21/12/06	77118	Frais de représentation en faveur de HERODIA	4.000 \$	4.000 \$	0,0	1/03	Idem ok
4	27/02/07	81400	Remboursement des frais médicaux en faveur du Vice-Président P J BEMBA de l'ECOFIN	50.000 \$	50.000 \$	0,0	2/03	Retrait effectué par le sous-gestionnaire des crédits des factures y afférentes avaient été appréciées par le service prestataire OK
TOTAL GENERAL				USD 125.350	USD 125.350	0,0		

Tableau n° 15 : Indemnités de sortie en faveur des membres des Institutions politiques

N° Ord.	Date	N° OPI	Libellé	Montant ou recettes	Montant Justifié	Montant à Justifier	Annexe	Observations
1	12/02/07	79914	Indemnités de sortie des membres des Institutions politiques (solde)	1.019.703.953	-	1.019.703.953	1/04	Montant retiré par les services nom ni titre des personnes. Liste de bénéficiaires pas annexée
2	12/02/07	79913	Indemnité de sortie des membres des Institutions politiques	2.048.043.138	-	2.048.043.138	1/04	Justification non pertinente. Montant retiré par les services nom ni titre des personnes. Liste des bénéficiaires pas annexée. Justification non pertinente
TOTAL				3.067.747.091	-	3.067.747.091		

Tableau n° 16 : Paiements en faveur du SGG pour divers achats juillet 2006

N° d.	Date	N° OPI	Libellé	Montant ou recettes	Montant Justifié	Montant à Justifier	Annexe	Observations
	20/12/06	75464	Fonds en faveur du Secrétariat Général du Gouvernement achat cartes prépayées	455.000,00	-	455.000,00	1/05	Sans facture y afférente
	20/12/06	75465	Fonds en faveur SG alimentation juillet 2006	455.000,00	-	455.000,00	1/05	Sans facture
	20/12/06	75464	Fonds en faveur SG achats produits divers juillet 2006	455.000,00	-	455.000,00	1/05	Sans facture
TOTAL				1.365.000,00	-	1.365.000,00		

Tableau n° 17 : Frais de fonctionnement en faveur du Secrétariat Général du Gouvernement

N° Ord.	Date	N° OPI	Libellé	Montant ou recettes	Montant justifié	Montant à justifier	Annexe	Observations
1	15/02/07	79968	Frais fonctionnement janvier 2007 en faveur du S.G.G. : livre, bibliothèque, télé	455.000,00	-	455.000,00		Pas des factures y afférentes
2	15/02/07	79969	Frais fonctionnement janvier 2007 en faveur du S.G.G. : produits divers	455.000,00	-	455.000,00		Pas des factures y afférentes
3	15/02/07	79970	Frais de fonctionnement janvier 2007 en faveur du SGG : frais alimentation	455.000,00	-	455.000,00		Pas des factures y afférentes
4	15/02/07	79971	Frais fonctionnement janvier 2007 en faveur du S.G.G. : com et télécom	455.000,00	-	455.000,00		Pas des factures y afférentes
5	15/02/07	80004	Frais fonctionnement janvier en faveur du SGG : fournitures de bureau	2.370.000,00	-	2.370.000,00		Pas des factures y afférentes
6	19/01/07	77772	Pmt frais de fonctionnement novembre 2006 en faveur SGG fournitures	2.370.000,00	-	2.370.000,00		Aucune facture y afférente
7	19/01/07	77773	Pmt frais fonctionnement SGG livre, bibliothèque, abonnement	455.000,00	-	455.000,00		Pas des factures y afférentes
8	19/01/07	77774	Pmt frais fonctionnement janvier 2007 en faveur du SGG : produits divers	455.000,00	-	455.000,00		Aucune facture
9	19/01/07	77775	Pmt frais fonctionnement en faveur du SGG : alimentation	455.000,00	-	455.000,00		Aucune facture
10	19/01/07	77776	Pmt frais fonctionnement en faveur du SGG : cartes prépayées	455.000,00	-	455.000,00		Aucune facture
11	19/01/07	-	Frais de fonctionnement en faveur du SGG	1.365.000,00	-	1.365.000,00		Pas de dossier en annexe et le 10
TOTAL				10.465.000,00		10.465.000,00		Aucun justificatif



Observations de la Cour

- a. Excepté le voyage à Cuba, le remboursement des frais médicaux ainsi que les fonds d'intervention en faveur des membres des services d'appui du Secrétariat Général du gouvernement, O.P.I. n° 77130 fiche 02/08 tous les autres fonds reçus par la Primature, ne sont pas suffisamment justifiés.
- b. Les fonds sont souvent retirés par des services, par des préposés sans nom ni titre, ou par des personnes bien identifiées, mais il manque à ces dossiers, soit la liste signée par les bénéficiaires, soit les factures afférentes aux divers emplois.
- c. L'examen du livre de caisse révèle bien d'anomalies qui illustrent sa mauvaise tenue par le comptable code 0561
 - Les mouvements des opérations y sont inscrits au dernier jour du mois et non quotidiennement. Il peut en découler, soit une perte de certaines opérations, soit leur oubli volontaire ou involontaire
 - Le 30 décembre 2006, le comptable enregistre en recettes 22.730.000,0 FC au lieu de 2.730.000,0 FC le total des entrées pour un montant de 87.727.855,31 FC au lieu de 68.909.724,31 FC, ce qui donne une différence de 15.818.131,0 FC
 - Le 28 février le comptable inscrit en dépense un montant de 275.000,0 Fc d'indemnités de logement, non répertorié en recettes faussant ainsi la balance mensuelle
 - Le rapprochement des données enregistrées en recettes au livre de caisse avec les données des attestations des fonds reçus du Trésor Public, révèle des recette envoyées au comptable code 0561, non enregistrées dans le livre de caisse. Pour la période auditée, ces recettes non enregistrées se chiffrent à 3.205.99.532,0 FC et à 50.000 \$ us
- d) Les fonds sont remis, généralement, à la chargée de logistique au Secrétariat Général du gouvernement qui ne produit pas les justificatifs au Comptable dans le délai réglementaire.
- e) La Cour a noté un climat de peur chez les interlocuteurs pour fournir les documents demandés. Par exemple, l'on se souvient du montant de 61.100.000 FC, O.P.I n° 79775 du 6 février 2007 et dont on dispose le dossier, mais l'on ne présente ni dossier, ni pièces justificatives de dépense.
- f) Le comptable, affecté à la Primature en octobre 2007, est souvent indisponible, car il est tantôt à la Banque, au Trésor, ou chez le Ministre. Il ne fournit pas les justifications demandées, sous prétexte que la période ne concerne pas sa gestion, alors qu'il y a continuité des services publics de l'Etat.




g) Il subsiste encore un montant à justifier de 3 238.118.141,0 FC pour un montant de recette de 3 240.579.811,0 FC.

2. Document de la Direction du Trésor et de l'Ordonnancement (DTO)

Au niveau du livre de caisse du comptable de la Primature La Cour n'a pas trouvé de trace des paiements signalés par DTO pour un montant de 535.816.465,0 FC après correction de l'erreur de l'OPI n° 77.696, de 94.970.000,0 Fc au lieu de 20.751.152,0 FC.

La Primature n'a fourni aucun dossier.

La Cour a demandé à la Polyclinique Akhenaton, les preuves des paiements par le Trésor en sa faveur, et d'encaissement, les bons d'envoi, les factures, les tarifs des actes médicaux, le contrat :

OPI	Date de paiement	Montants
79354	30/01/07	FC. 5.850.000
75301	14/12/06	FC. 5.850.000
79941	13/02/07	FC. 5.850.000

Il ressort des documents reçus que cette formation médicale située sur l'avenue de l'Equateur n°191 à Kinshasa/Gombe, a commencé la prise en charge des malades de la Primature sur base d'une convention médicale et des bons d'envoi au mois de juillet ou Août 2007.

La Polyclinique Akhenaton reconnaît toutefois, l'existence de conventions médicales signées, notamment avec les Vice-Présidences d'ECOFIN et Socio-culturelle, les Ministères des finances et du budget, pendant la transition.

Il convient, s'il échet, d'approfondir ces dossiers ultérieurement.

II.4.3 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL

1) Dépenses de fonctionnement des écoles et instituts

Quatre (4) paiements totalisant FC 272.215.170 avaient été répertoriés durant la période comme dépenses de frais de fonctionnement des écoles pour le 3^e trimestre 2005-2006 mais payés le 09/11/2007. Ces quatre paiements avaient été affectés aux écoles relevant de SECOPE Kin-Est, SECOPE Kin-Ouest, SECOPE Kin-Centre et SECOPE Central.

Toutefois ces fonds destinés aux frais de fonctionnement des écoles relevant de la gestion des fonds PPTE obéissent aussi à des instructions particulières et rigoureuses.




Ces frais sont alloués aux écoles pour assurer leur fonctionnement minimum en ce qui concerne les dépenses relatives aux rubriques budgétaires suivantes :

2) De l'utilisation des fonds

Sur les quatre paiements affectés au fonctionnement des écoles de Kinshasa par le canal de quatre Secopes, seuls deux ont présenté des tableaux relatifs à l'affectation des fonds reçus. L'examen donne le constat suivant :

- *Secope Kin-Centre (KINSHASA-KALAMU)*

Le Directeur a présenté une situation en manuscrit non datée mais intitulée 3^{ème} trimestre 2005-2006, 4^{ème} tranche janvier 2007 sur l'utilisation de FC. 46.485.540 reçus ; le tableau comprend sept colonnes pour la numérotation, l'identification du Secope, le nom de l'école, le R.G., le nom du Chef de l'établissement, le montant et la signature.

Il s'avère que la comptabilité au sein de ce Secope est mal tenue car il a été décelé dans le tableau présenté :

- des montants payés ou sans signatures ou sans nom de l'école ou sans le nom du Chef ;
- certains doubles paiements par école ;
- des écoles avec la seule mention A TOUCHE sans indiquer ni montant, ni signature ;
- des montants avec surcharges ou ratures.

La Cour poursuivra toutefois ses investigations pour obliger les responsables à la bonne tenue de la comptabilité.

- *Secope Central*

Sur FC 56.900.000 reçus du Trésor le 09 janvier 2007, la répartition était la suivante :

- liquidation prime pour travaux intensifs interministériels :
Equipe des cadres et techniciens FC. 3.666.750 le 09 janvier 2007
Equipe d'autorité et experts FC 7.765.700 le 09 janvier 2007
 - Paiement fournitures bureau FC 7.640.820 le 26 janvier 2007
FC. 13.025.000 le 19 janvier 2007
FC 13.875.000 le 18 janvier 2007
FC 10.488.500 le 30 janvier 2007
- Sous total FC. 56.461.770**

La Cour rappelle qu'il s'agit des fonds d'origine PPTE ayant des destinations prédéfinies dans le cadre de la lutte contre la pauvreté qui n'auraient pas dû servir à payer des primes élevées aux Ministres et Vice-Ministre, membres du

0

Cabinet et hauts cadres et experts des Ministères de l'EPSP, du Budget et des Finances

- Frais de fonctionnement du Cabinet de l'EPSP

Deux paiements concernant les frais de fonctionnement intitulés *MAD Caisse de secours Cabinet* totalisant FC 130.850.000 avaient été payés le 30/12/2006 et le 31/12/2006.

La Cour n'a reçu aucune justification de l'utilisation de ces fonds.

II.4.4 MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Dossier n° 80886

Libellé : Frais de fonctionnement des Ambassades et Postes Consulaires – Août 2006
Montant : 364.362.500 FC ou USD 707.500,00
Constat : En date du 27 décembre 2006, l'Ordonnateur Délégué du Gouvernement a autorisé le Caissier de l'Etat à payer à ses guichets, au comptable public Principal, Code 0578, le montant de USD 180.000,00 repris sur l'O.P.I. n° 77217 du 23 décembre 2006.

Ce montant représentait les frais de fonctionnement du mois d'Août 2006 en faveur des Ambassades et Consulats de la République Démocratique du Congo dont liste en annexe.

Il faut toutefois noter que le reste du montant soit USD 527.500,00 aurait été viré directement dans les comptes bancaires des autres représentations diplomatiques dont la liste n'a pu nous être communiquée.


